

Chertsey, 9 octobre 2000.

Bruno Roy
Président du C.O.O.I.D.
1231, rue Panet
Montréal, Québec
H2L 2Y6

Monsieur,

Jean-Guy Labrosse, le grand leader et défenseur des Orphelins et Orphelines de Duplessis depuis le 19 février 1964. Vous êtes au courant quand j'ai démissionné le 7 décembre 1992 car le Comité des Orphelins et Orphelines de Duplessis a violé le code d'éthique des corporations du Québec en brimant le droit de tout orphelin contestataire, à s'exprimer librement. Je vais vous citer une preuve réelle de votre irresponsabilité et certains mensonges que vous avez faits devant plusieurs orphelins et orphelines à vos assemblées générales depuis avril 1992.

Vous n'avez jamais eu le culot de poursuivre Bernard Piché qui est un criminel et qui a fait partie du comité Gaston Loignon en août 1954. Vous n'avez pas eu le culot de poursuivre le Ministère de la Santé du Québec qui a protégé pendant vingt six ans Bernard Piché qui agissait comme psychiatre, qui avait le plein salaire. C'est comme s'il n'avait jamais manqué à sa profession. Pourtant il a participé à la falsification des dossiers et donné des renseignements erronés, sous l'ordre de Maurice Duplessis et de Louise St-Laurent avec la complicité des soeurs de la providence et du cardinal Paul Émile Léger qui était cardinal à cette époque (1954). J'ai moi-même fait examiner mon dossier par monsieur Denis Lazure psychiatre en 1995 (date de réponse : 28 mars 1995). Il m'a confirmé par écrit que : Il est clair que les autorités hospitalières et médicales vous ont accolé des étiquettes diagnostiquées souvent contradictoires et inexacts. Il s'agit là d'injustices graves et vous avez raison de demander réparation. La congrégation des soeurs de la providence se sont permis de mentir publiquement en se servant des médias (la radio et de la télévision) pour faire passer leurs messages.

Le premier ministre du Québec Lucien Bouchard, représentant du peuple s'est permis de mentir devant tout les députés présents à l'assemblée nationale du Québec au débat de l'assemblée nationale. Il a dit publiquement qu'on ne pouvait pas refaire l'histoire du Québec sur le passé des enfants de Duplessis. Ce même premier ministre connaît bien l'existence du comité Gaston Loignon, mis sur pied en août 1954 et toutes les personnes qui ont participé aux négociations pour condamner les enfants illégitimes à être sous le contrôle de la curatelle de l'état. pour devenir les cobayes de produits pharmaceutiques pour tester leurs drogues nouvelles. Car ça prenait des cobayes lucides et qui rapportaient à la province de Québec et à la communauté, y compris au compagnie pharmaceutiques, des millions de dollars. Je suis au courant que les soeurs de la providences devaient une dette de 1 million 600 milles dollars qui ont été effacées à la suite de ces ententes.

Le comité C.O.O.I.D. était au courant de ces faits, était subventionné depuis 1992 par le ministère de la santé du Québec et n'a rien fait jusqu'à maintenant pour poursuivre ces

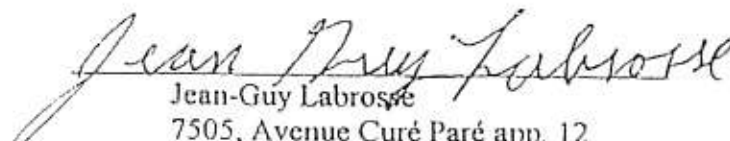
criminels qui ont détruit notre enfance et notre avenir une fois adulte.

Je voudrais que le comité du C.O.O.I.D. me confirme par écrit de la part de Monsieur Bruno Roy président du C.O.O.I.D., que tous les orphelins et orphelines ne sont pas brimés dans leurs droits quand il veulent se servir des médias pour faire passer le message sur certaines violations et qu'il ne les empêche pas d'exercer leurs droits. Pourvu que le comité du C.O.O.I.D. respecte le code d'éthique des corporation et la démocratie. Je demande à ce même comité d'éviter de détourner les commentaires des contestataires, d'éviter de les piéger et d'arrêter de chercher de brimer leurs droits. Ce même comité cherche par plusieurs questions pièges à prendre en défaut les orphelins et orphelines. Depuis plusieurs années on fait tout pour baillonner les orphelins gênants qui veulent prouver devant tous les membres que ce même comité violent leurs droits par des questions piège.

Présentement nous avons assez de preuves avec des témoins que le code d'éthique des corporation est violé par ce comité le C.O.O.I.D.. Plusieurs orphelins ont quitté ce comité comme membres à la suite de certaines preuves d'incompétences. Citons une autre preuve. Le comité s'est engagé depuis 1992 et vous avez abandonné les orphelins agricoles depuis que Bruno Roy est président de ce comité. Pourtant en 1992 l'ancien président Hervey Bertrand avec la présence de l'avocat Robert Fauteux et plusieurs témoins s'engageaient à ce que le dossiers des orphelins agricoles, qui ont travaillé sur les terres agricoles du Québec, soient défendus par le comité et dédommagés à une condition qu'ils fournissent des preuves par écrit ou des nom des cultivateurs, l'année qu'ils ont travaillé et l'endroit. Ces même orphelins ont bien été engagés comme esclaves sur les terres du Québec avec la complicité du ministère des services sociaux du Québec et que le ministère finançait à tous les mois par chèque. Ces même orphelins n'ont jamais vu la couleur de cet argent et ces cultivateurs sont devenus millionnaires.

Si après 15 jours de la date d'envoi de cette lettre je n'ai pas de confirmation signée par Bruno Roy, je serai dans l'obligation de m'adresser à la commission des droits et libertés du Québec.

• Veuillez agréer, Monsieur, l'expression des mes salutations distinguées.


Jean-Guy Labrosse
7505, Avenue Curé Paré app. 12
Chertsey, Québec
J0K 3K0



Comité des orphelins et orphelines Institutionnalisés de Duplessis

Montréal, le 10 octobre 2000

Monsieur Jean-Guy Labrosse
7505, Avenue Curé Paré, app. 12
Chertsey, P.Q.
J0K 3K0

Monsieur Labrosse,

Lors de la dernière assemblée des membres du COOID, tenue le 19 juin 2000, il a été convenu par un vote fortement majoritaire de resserrer la définition de l'orphelin de Duplessis. Cette définition n'exclut pas ceux qu'on appelle les orphelins agricoles. Toutefois, tous les orphelins de Duplessis ne sont pas des orphelins agricoles; de la même manière, tous les orphelins de Duplessis n'ont pas été agressés sexuellement ou violentés physiquement. Par contre, ce qui est commun à tous les membres du groupé, c'est qu'ils ont été internés illégalement dans un asile sans un diagnostic fondé. Il est regrettable que vous et vos quelques amis prétendument contestataires soyez incapables de faire confiance aux membres du conseil d'administration. Faut-il vous rappeler que j'ai été élu à plus de 90% et qu'en démocratie vous avez le devoir de respecter ce vote et de cesser vos obstructions à l'endroit du président. Respecter la démocratie, ce mot vous semble tellement important, c'est aussi accepter la défaite électorale. Une telle attitude de méfiance, la vôtre et celle de vos quelques amis, ne peut conduire qu'à de l'incompréhension et votre lettre du 9 octobre dernier en est une malheureuse preuve.

Sur cette question des orphelins agricoles, puis-je au moins vous rappeler deux choses. Dans le mémoire que nous avons présenté au Synode de l'Église de Montréal, nous avons parlé d'eux comme nous avons parlé en général des enfants de Duplessis. Nous nous préoccupons de leur sort au même titre que les autres. Ce que vous ne semblez pas comprendre - et pour cela je n'y suis pour rien - c'est que dans notre groupe, il y a les victimes d'agressions sexuelles, il y a les analphabètes, il y a les orphelins de Huberdeau, il y a les victimes de violences physiques, il y a les exploités au travail, il y a même un aveugle, etc. Tous ces gens, ce qu'ils ont en commun c'est d'avoir été internés illégalement à l'asile, sans diagnostic fondé. C'est au nom de ce groupe d'internés que j'ai le mandat de travailler. Je me trouve bien patient de vous l'expliquer encore une fois. Deuxième chose. Vous devez être au courant qu'à sa demande express, je me suis engagé, par écrit, auprès de Noël Mathieu, lui-même un orphelin agricole, de défendre la cause des orphelins agricoles membres du COOID. Si vous ne me croyez pas, c'est votre problème.

Autre point. Le 6 septembre dernier, suite à une décision des membres du conseil d'administration du COOID, il a été convenu à l'unanimité de ne pas accéder à votre demande concernant le visionnement des vidéos cassettes. Nous ne voulons pas que ces cassettes sortent du bureau pour différentes raisons. Ces cassettes sont l'oeuvre de Fernand Deveault de qui nous les avons achetées avec la promesse de ne pas en faire des copies. De plus, certaines cassettes contiennent des déclarations que leurs auteurs ne veulent pas reprendre sur la place publique ou être citées hors contexte. D'autres personnes refusent que leur "image" circule à tout vent sans leur permission,

d'autant que plusieurs personnes ont été filmées à leur insu. C'est pourquoi, depuis quelques années, toute caméra et tout enregistrement sont interdits lors des assemblées, suite à une décision des membres. Vous n'êtes pas sans savoir que certaines personnes, présumées agresseurs sexuels, ont été nommées, volontairement ou pas, dans les vidéos et qu'ils est de notre devoir de protéger leur réputation puisque, selon la loi, elles sont présumées innocentes tant que les preuves ne sont pas établies. Vous n'êtes pas sans savoir, également, que la Loi d'accès à l'information ne permet pas d'obtenir des renseignements sur un tiers sans son consentement.

J'ai peu d'espoir que cette réponse soit, pour vous, satisfaisante. Si vous croyez que vos droits ne sont pas respectés, libre à vous d'entreprendre toute démarche qui vous donnerait satisfaction. Je regrette seulement que vous mettiez tant d'énergie à contester les décisions prises en assemblée générale alors que c'est votre appui dont nous avons le plus urgent besoin dans une lutte où les adversaires (Gouvernement, Église et quelques médecins) sont suffisamment nombreux sans que vous vous joignez à eux..

Sincèrement.

Bruno Roy, président